

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3879-2014

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **MICHEL VACHON**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis Directeur adjoint, budget & comptabilité réglementaire chez Gaz Métro;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

Cote Gaz Métro	Cote Régie	Questions DDR
GAZ MÉTRO-27, Document 8	B-0565	1.1 et 1.2
GAZ MÉTRO-27, Document 8	B-0566	1.1
GAZ MÉTRO-115, Document 1	B-0539	1.1, 1.6 et 1.7, 20.2, 27.1, 28.1 et 28.2, et 29.1 à 29.4
GAZ MÉTRO-115, Document 3	B-0569	8.1 et 8.4

ET J'AI SIGNÉ

(s) *Michel Vachon*

MICHEL VACHON

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 2^e jour septembre 2015

(s) *Mélanie Beauvais, 181625*

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec